

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1731
92 - Hauts-de-Seine
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine

PRESERVONS L'ENVIRONNEMENT ET NOS PAYSAGES EN PAYS AREDIEN.

Objet : défendre l'environnement et protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine du département de Haute-Vienne, des territoires de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et de la communauté de communes du Pays de St Yrieix, et plus particulièrement des communes de Nexon, la Meyze et St Hilaire les Places, ainsi que le territoire du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et se réfère à la convention européenne du paysage ; défendre le cadre de vie, l'environnement, la propriété, la tranquillité, la santé et la sécurité des habitants des territoires de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et de la communauté de communes du Pays de St Yrieix, contre tous actes et décisions intervenant en matière administrative, urbanistique, environnementale et immobilière ; sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement par toutes campagnes d'information et d'action, et de former ses membres à la connaissance du patrimoine, des espèces animales et végétales et de l'environnement du département de Haute-Vienne ; défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine, ainsi que les intérêts naturels, économiques, historiques et sociaux ; lutter, notamment par toutes actions en justice, contre les projets et installations des parcs éoliens dans le département de Haute-Vienne, et particulièrement dans le périmètre de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et de la communauté de communes du Pays de St Yrieix, projets qui sont incompatibles avec les sites remarquables, paysages, monuments, équilibres biologiques, espèces animales et végétales, et avec la santé et la sécurité des habitants ainsi qu'avec la sécurité et la salubrité publiques, l'association se réfère notamment à cet égard à la convention européenne des paysages ; lutter, notamment par toutes actions en justice, contre les autres projets susceptibles d'affecter durablement les espèces et habitats remarquables et la biodiversité dans le département de Haute-Vienne, et particulièrement dans le périmètre de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et de la communauté de communes du Pays de St Yrieix ; prémunir

la dégradation des ressources naturelles et notamment les captages d'eau potable destinés à la consommation humaine ; défendre l'application des lois et réglementations territoriales en vigueur ; favoriser le développement de projets utiles à la vie de l'homme et respectueux des sites naturels et répertoriés

Siège social : 31, rue DES BRUYERES, 92600 Asnières-sur-Seine.

Date de la déclaration : 27 novembre 2017.